

Procès-verbal

Municipalité de Shannon

Séance ordinaire du conseil municipal
Mardi 8 septembre 2015, 19 h 30
Centre communautaire de Shannon

Considérant que le conseil municipal est élu selon les règles de droit en vigueur au Québec.

En présence de Mme Francine Girard, M. Claude Lacroix, M. Mario Lemire, M. Bruno Martel, M. Mike-James Noonan et de M. Stéphane Hamel.

Formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire Clive Kiley.

En présence du directeur général et secrétaire-trésorier, M. Hugo Lépine et de l'adjointe au Greffe, Mme Diane Brûlé.

271-09-15

Ouverture de la séance ordinaire

À 19 h 30, le maire, M. Clive Kiley, souhaite la bienvenue et déclare l'ouverture de la séance ordinaire.

272-09-15

1. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Mme la conseillère Francine Girard ;

Appuyé par M. le conseiller Mike-James Noonan;

Il est résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que rédigé ci-dessous :

- 1) **Adoption de l'ordre du jour**
- 2) **Adoption de procès-verbaux**
 - 2.1 Séance ordinaire du 3 août 2015;
 - 2.2 Séance extraordinaire du 26 août 2015;
- 3) **Urbanisme**
 - 3.1 Dépôt – Rapport des permis et certificats du mois d'août 2015;
 - 3.2 Résolution – Adoption du projet – Règlement 505 précisant les conditions d'émission de permis dans certaines zones où l'occupation du sol est soumise à des risques d'érosion accentués ou à de fortes pentes – Détermination de l'échéancier d'adoption – Détermination de la date de consultation publique;
 - 3.3 Résolution – Autorisation conditionnelle du prolongement du réseau d'aqueduc sur le chemin de Dublin, de la piste cyclable à la propriété sise au 325, chemin de Dublin;
 - 3.4 Résolution – Autorisation conditionnelle du bouclage de la rue du Parc et acceptation en principe;
 - 3.5 Résolution – Autorisation conditionnelle du prolongement de la rue des Puits;
- 4) **Travaux publics**
 - 4.1 Voirie
 - 4.1.1 Résolution – Adjudication d'un contrat à BonAir SD au montant de 17 200\$ (plus taxes) pour l'achat et l'installation d'un système de ventilation au garage municipal;
 - 4.1.2 Résolution – Adjudication d'un contrat à Nasco inc. au montant de 466 158\$ (plus taxes) par année, pour une durée de cinq ans, pour les travaux de déneigement sur le territoire de la Municipalité;
 - 4.2 Parcs
 - 4.3 Aqueducs et égouts
- 5) **Loisirs et événements spéciaux**
 - 5.1 Loisirs

- 5.2 Événements spéciaux
 - 5.2.1 Résolution - Nomination de mesdames Monique Gauthier et Monique Légaré et de messieurs Jean-Michel Bass, Benoît Lincourt et Alain Michaud à titre de membre au sein du Comité consultatif du Winterfest;
 - 5.2.2 Motion – Félicitations et remerciements aux organisateurs et bénévoles du Ironfest;
- 6) **Sécurité publique et Incendies**
- 7) **Environnement et hygiène du milieu**
 - 7.1 Gestion des matières résiduelles
 - 7.2 Conseil de bassin versant
- 8) **Culture et vie communautaire**
 - 8.1 Résolution – Octroi d’une subvention de 3 000\$ à la Société historique de Shannon pour l’organisation de l’évènement Armistice pour le jour du Souvenir 2015;
 - 8.2 Avis de motion – Règlement 508 sur l’identification de la culture irlandaise au patrimoine culturel municipal ;
 - 8.3 Motion – Félicitations et remerciements aux organisateurs et bénévoles de la Journée des nouveaux arrivants;
 - 8.4 Résolution – Désignation de madame Isabelle Michaud à titre de représentante de la Municipalité à la Table régionale des 0-5 ans et Municipalités amies des enfants et autorisation de versement de compensation pour déplacements;
- 9) **Enjeux régionaux et métropolitains**
 - 9.1 Résolution – Exercice du droit de retrait de certaines fonctions et compétences de la MRC;
- 10) **Correspondance – Dépôt de la liste du mois de septembre 2015**
- 11) **Comptes du mois d’août 2015 – Dépôt et autorisation de paiement**
- 12) **Organisation administrative**
 - 12.1 Dépôt – Rapport du directeur général sur l’utilisation des pouvoirs délégués pour le mois d’août 2015;
 - 12.2 Résolution – Octroi de statut de permanent à temps plein pour messieurs Jean-Guy Girard et Claude Juneau à titre journaliers au service des Travaux publics;
 - 12.3 Résolution – Levée de probation de madame Lise Boisvert;
 - 12.4 Résolution – Levée de probation de monsieur Patrick Asselin;
 - 12.5 Résolution – Autorisation de modifications à la police d’assurance sur les biens de la Municipalité (volet responsabilité civile) auprès de PMT – Roy Assurances – Diminution de franchise en responsabilité civile visant les réclamations pour les dommages à des tiers concernant le refoulement des égouts et augmentation du montant d’assurance « erreurs et omissions »;
 - 12.6 Résolution – Changement de la personne responsable du compte « Marchand » à la Caisse populaire Desjardins du Piémont Laurentien;
 - 12.7 Adoption – Politique sur la vente d’immeubles municipaux autrement que pour défaut de paiement de taxes;
 - 12.8 Adoption – Politique de développement des compétences;
 - 12.9 Adoption – Politique sur l’utilisation des réseaux sociaux;
 - 12.10 Adoption – Règles de régie interne des comités consultatifs;
- 13) **Finances et Greffe**
 - 13.1 Résolution – Autorisation de signature d’une promesse d’achat du lot 4 366 981, sis au 433, chemin de Dublin, au montant de 240 000\$;
 - 13.2 Avis de motion – Règlement 507 décrétant l’imposition d’une taxe de secteur pour les travaux de reconstruction du poste de traitement des eaux usées Garceau et la réfection de la rue Rochon et créant une réserve financière à cette fin;
- 14) **Énergie et télécommunications**
 - 14.1 Énergie Shannon Power
 - 14.2 Shannon Vision
 - 14.2.1 Résolution – Approbation d’un emprunt de 125 000\$ de Shannon Vision pour l’acquisition d’appareils décodeurs de signaux de télévision et la réalisation de travaux d’amélioration du réseau communautaire de télécommunications;
 - 14.2.2 Résolution – Dépôt et approbation du budget 2015 de la corporation Shannon Vision inc.;
- 15) **Varia et déclarations des conseillers**
- 16) **Période de questions**

Adoptée à l’unanimité

2. Adoption des procès-verbaux

2.1 Séance ordinaire du 3 août 2015

273-09-15

Sur proposition de M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'adopter et de signer le procès-verbal de la séance du 3 août 2015 ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, ou le maire suppléant, M. Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier M. Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, M. Gaétan Bussières, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

Adoptée à l'unanimité

274-09-15

2.2 Séance extraordinaire du 26 août 2015

Sur proposition de Mme la conseillère Francine Girard;

Appuyé par M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Il est résolu :

- 1) D'adopter et de signer le procès-verbal de la séance du 26 août 2015 ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, ou le maire suppléant, M. Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier M. Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, M. Gaétan Bussières, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

Adoptée à l'unanimité

3. Urbanisme et Environnement

275-09-15

3.1 Rapport des permis et certificats du mois d'août 2015

Le rapport des permis et certificats du mois d'août 2015 a été déposé et reconnu par le Conseil.

Documents déposés : DOC 275-09-15

276-09-15

3.2 Adoption du projet – Règlement 505 précisant les conditions d'émission de permis dans certaines zones où l'occupation du sol est soumise à des risques d'érosion accentués ou à de fortes pentes – Détermination de l'échéancier d'adoption – Détermination de la date de consultation publique

Considérant que le 17 juin 2015 le conseil de la MRC de La Jacques-Cartier a adopté le règlement 01-2015 permettant aux municipalités d'émettre des permis et certificats dans les zones à fortes pentes et celles à risques d'érosion sous certaines conditions ;

Considérant le projet de Règlement 505 précisant les conditions d'émission de permis dans certaines zones où l'occupation du sol est soumise à des risques d'érosion accentués ou à de fortes pentes ;

Considérant qu'un avis de motion a été préalablement donné à la séance de ce Conseil tenue le 3 août 2015 ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Appuyé par M. le conseiller Claude Lacroix ;

Il est résolu :

- 1) D'inclure le préambule à la présente pour qu'il en fasse partie intégrante ;
- 2) D'adopter, tel que déposé, le premier projet de Règlement 505 comme s'il était tout au long récité et faisant partie intégrante de la présente ;
- 3) D'adopter, tel que déposé, l'échéancier pour le règlement susmentionné ;
- 4) De tenir l'assemblée publique de consultation le **2 novembre 2015** au Centre communautaire sis au 75 chemin de Gosford ;
- 5) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, ou le maire suppléant, M. Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier M. Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, M. Gaétan Bussières, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

Adoptée à l'unanimité

277-09-15

3.3 Autorisation conditionnelle du prolongement du réseau d'aqueduc sur le chemin de Dublin, de la piste cyclable à la propriété sise au 325, chemin de Dublin

Considérant le dépôt d'une demande de prolongement du réseau d'aqueduc dans l'emprise du chemin de Dublin par Monsieur Maxime Doyon à titre de représentant de l'entreprise Les Hauts-Bois de Shannon, 2538-5436 Québec Inc. ;

Considérant qu'aucune nouvelle rue ne sera construite dans le cadre du présent projet ;

Considérant que le secteur visé est localisé dans le périmètre d'urbanisation, dans la zone H-26 ;

Considérant que cette nouvelle conduite d'aqueduc sera ensuite prolongée dans le cadre de l'ouverture des rues de Tara et de Normandie ;

Considérant qu'il n'y a aucune contrainte naturelle recensée dans la zone où sera prolongé le réseau d'aqueduc ;

Considérant que ce prolongement du réseau d'aqueduc sur le chemin de Dublin permettra la desserte de 6 terrains à court terme ;

Considérant que ce projet du promoteur est conforme aux orientations et aux objectifs établis au plan d'urbanisme ;

Considérant la résolution 25-08-15 soumise par le Comité consultatif d'urbanisme recommandant au Conseil municipal l'acceptation du projet de prolongement du réseau d'aqueduc sur le chemin de Dublin, de la piste cyclable à la propriété sise au 325, chemin de Dublin, tel que déposé, conditionnellement à l'obtention, par le requérant, du certificat d'autorisation du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'inclure le préambule à la présente pour qu'il en fasse partie intégrante ;
- 2) D'accepte en principe, tel que déposé, la demande de prolongement du réseau d'aqueduc dans l'emprise du chemin de Dublin par Monsieur Maxime Doyon à titre de représentant de l'entreprise Les Hauts-Bois de Shannon, 2538-5436 Québec Inc. ;

- 3) D'autoriser le prolongement du réseau d'aqueduc sur le chemin de Dublin, de la piste cyclable à la propriété sise au 325, chemin de Dublin, conditionnellement au respect des exigences émises par le Comité consultatif d'urbanisme ;
- 4) De mandater Me Mario Boilard, notaire, pour la préparation d'un protocole d'entente conformément au Règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux (385) ;
- 5) D'autoriser le maire, Clive Kiley, ou le maire suppléant, Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier, Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, Gaétan Bussières, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

Adoptée à l'unanimité

278-09-15

3.4 Autorisation conditionnelle du bouclage de la rue du Parc et acceptation en principe

Considérant le dépôt d'un plan cadastral préliminaire projetant le prolongement de la rue du Parc par Monsieur Maxime Doyon à titre de représentant de l'entreprise Les Hauts-Bois de Shannon, 2538-5436 Québec Inc. ;

Considérant que le secteur visé est localisé dans le périmètre d'urbanisation, zones H-23 et H-24 ;

Considérant que le projet inclut le prolongement du réseau d'aqueduc pour ce secteur ;

Considérant que ce projet permettrait le bouclage de la rue du Parc avec la rue des Puits et ainsi d'éliminer une rue sans issue ;

Considérant que ce projet est localisé dans une zone prioritaire de développement au plan d'urbanisme ;

Considérant que ce projet sera réalisé en partie dans une zone à risque d'érosion identifiée par la MRC de La Jacques-Cartier ;

Considérant que, le 17 juin 2015, le conseil de la MRC de La Jacques-Cartier a adopté le règlement 01-2015 permettant aux municipalités d'émettre des permis dans les zones à fortes pentes et celles à risques d'érosion sous certaines conditions ;

Considérant que le projet règlement numéro 505 est en processus d'adoption par le Conseil municipal et que ce dernier permettra l'émission de permis dans les zones à risques d'érosion sous certaines conditions ;

Considérant que ce projet du promoteur est conforme aux orientations et aux objectifs établis au plan d'urbanisme ;

Considérant la résolution 26-08-15 soumise par le Comité consultatif d'urbanisme recommandant au Conseil municipal l'acceptation du projet de bouclage de la rue du Parc, conditionnellement à ce que le plan cadastral final respecte la réglementation d'urbanisme et à l'obtention, par le requérant, du certificat d'autorisation du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Appuyé par M. le conseiller Bruno Martel ;

Il est résolu :

- 1) D'inclure le préambule à la présente pour qu'il en fasse partie intégrante ;
- 2) D'accepter en principe, le dépôt du plan cadastral préliminaire projetant le prolongement de la rue du Parc par Monsieur Maxime Doyon à titre de représentant de l'entreprise Les Hauts-Bois de Shannon, 2538-5436 Québec Inc. ;
- 3) D'autoriser le bouclage de la rue du Parc, conditionnellement au respect des exigences émises par le Comité consultatif d'urbanisme ;

- 4) De mandater Me Mario Boilard, notaire, pour la préparation d'un protocole d'entente conformément au Règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux (385) ;
- 5) D'autoriser le maire, Clive Kiley, ou le maire suppléant, Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier, Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, Gaétan Bussières, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

Adoptée à l'unanimité

279-09-15

3.4 Autorisation conditionnelle du prolongement de la rue des Puits

Considérant le dépôt d'une demande de prolongement de la rue des Puits correspondant au lot 4 369 855 du cadastre du Québec par Monsieur Maxime Doyon à titre de représentant de l'entreprise Les Hauts-Bois de Shannon, 2538-5436 Québec Inc. ;

Considérant que le secteur visé est localisé dans le périmètre d'urbanisation, H-24 ;

Considérant que le projet inclut le prolongement du réseau d'aqueduc pour ce secteur ;

Considérant que ce projet est localisé dans une zone prioritaire de développement au plan d'urbanisme ;

Considérant que ce projet sera réalisé en partie dans une zone à risque d'érosion identifiée par la MRC de La Jacques-Cartier ;

Considérant que, le 17 juin 2015, le conseil de la MRC de La Jacques-Cartier a adopté le règlement 01-2015 permettant aux municipalités d'émettre des permis dans les zones à fortes pentes et celles à risque d'érosion sous certaines conditions ;

Considérant que le projet de règlement numéro 505 est en processus d'adoption par le Conseil municipal et que ce dernier permettra l'émission de permis dans les zones à risques d'érosion sous certaines conditions ;

Considérant que ce projet du promoteur est conforme aux orientations et aux objectifs établis au plan d'urbanisme ;

Considérant la résolution 27-08-15 soumise par le Comité consultatif d'urbanisme recommandant au Conseil municipal l'acceptation du prolongement de la rue des Puits correspondant au lot 4 369 855 du cadastre du Québec, conditionnellement à ce que le plan cadastral final respecte la réglementation d'urbanisme et à l'obtention par le requérant du certificat d'autorisation du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'inclure le préambule à la présente pour qu'il en fasse partie intégrante ;
- 2) D'accepte en principe, tel que déposé, la demande de prolongement de la rue des Puits correspondant au lot 4 369 855 du cadastre du Québec par Monsieur Maxime Doyon à titre de représentant de l'entreprise Les Hauts-Bois de Shannon, 2538-5436 Québec Inc. ;
- 3) D'autoriser le prolongement de la rue des Puits conditionnellement au respect des exigences émises par le Comité consultatif d'urbanisme ;
- 4) De mandater Me Mario Boilard, notaire, pour la préparation d'un protocole d'entente conformément au Règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux (385) ;

- 5) D'autoriser le maire, Clive Kiley, ou le maire suppléant, Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier, Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, Gaétan Bussières, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

Adoptée à l'unanimité

4. Travaux publics

4.1 Voirie

280-09-15

4.1.1 Adjudication d'un contrat à BonAir SD au montant de 17 200\$ (plus taxes) pour l'achat et l'installation d'un système de ventilation au garage municipal

Considérant les articles 935 et 938.1.2 du *Code municipal du Québec* relatif au processus d'attribution de contrats et la *Politique de gestion contractuelle* adoptée le 6 décembre 2010 ;

Considérant l'appel d'offres AO15-015 invitant quatre entreprises à soumissionner ;

Considérant que sur les quatre entreprises invitées, trois d'entre elles ont déposé une soumission conforme aux exigences du devis de l'appel d'offres AO15-015 pour l'achat et l'installation d'un système de ventilation au garage municipal ;

ENTREPRISE	Montant (plus taxes)
BonAir SD	17 200 \$
Ventilation CDR inc.	31 116 \$
Ventilation C.F. inc.	22 455 \$

Considérant que le service des Finances et du Greffe a consulté le registre des entreprises non autorisées ;

Considérant les vérifications du service des Finances auprès de l'Agence de Revenu du Québec ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Claude Lacroix ;

Appuyé par M. le conseiller Bruno Martel ;

Il est résolu :

- 1) D'inclure le préambule à la présente pour qu'il en fasse partie intégrante ;
- 2) D'accepter, tel que déposé, l'offre de la compagnie Bonair SD et de lui octroyer un contrat au montant de 17 200 \$ (plus taxes) pour l'achat et l'installation d'un système de ventilation au garage municipal ;
- 3) De mandater le directeur des Travaux publics pour donner suite à ce dossier ;
- 4) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, ou le maire suppléant, M. Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier M. Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, M. Gaétan Bussières, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

Adoptée à l'unanimité

281-09-15

4.1.2 Adjudication d'un contrat à Nasco inc. au montant de 466 158\$ (plus taxes) par année, pour une durée de cinq ans, pour les travaux de déneigement sur le territoire de la Municipalité

Considérant les articles 935 et 938.1.2 du *Code municipal du Québec* relatif au processus d'attribution de contrats et la *Politique de gestion contractuelle* adoptée le 6 décembre 2010 ;

Considérant l'appel d'offres AO15-013 publié sur le site du SEAO le 8 juillet 2015 ;

Considérant que trois entreprises ont déposé une soumission conforme pour des travaux d'entretien et de déneigement sur le territoire de la Municipalité ;

ENTREPRISE	1 an	3 ans	5 ans
	Montant (plus taxes)		
Aurel Harvey et Fils inc.	643 950\$	643 950\$	643 950\$
Axco Aménagements inc.	660 000\$	660 000\$	660 000\$
Nasco inc.	499 700\$	472 920\$	466 158\$

Considérant que le service des Finances et du Greffe a consulté le registre des entreprises non autorisées ;

Considérant les vérifications du service des Finances auprès de l'Agence de Revenu du Québec ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme la conseillère Francine Girard;

Appuyé par M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Il est résolu :

- 1) D'inclure le préambule à la présente pour qu'il en fasse partie intégrante ;
- 2) D'accepter, tel que déposé, l'offre de la compagnie Nasco inc. et de lui octroyer un contrat au montant de 466 158\$ (plus taxes) par année pour une période de cinq ans pour des travaux d'entretien et de déneigement sur le territoire de la Municipalité ;
- 3) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, ou le maire suppléant, M. Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier M. Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, M. Gaétan Bussières, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

Adoptée à l'unanimité

4.2 Parcs

M. le conseiller Claude Lacroix déclare que l'installation des parcs-écoles est terminée. L'aménagement d'un mini terrain de soccer près de l'école Alexander-Wolff est en cours. Un nouveau parc sera également installé sur la rue Galway pour le printemps 2016.

4.3 Aqueducs et égouts

M. le Maire rappelle aux citoyens qu'il y a eu dernièrement un processus de rinçage long ; un autre sera entrepris avant l'hiver. Le projet d'installation d'un système de filtration suit son cours.

5. Loisirs et événements spéciaux

5.1 Loisirs

M. le conseiller Mike-James Noonan souligne la semaine d'inscriptions au Service des loisirs de la Garnison de Valcartier. L'inauguration de la réouverture de la piscine se tiendra le 22 septembre 2015.

5.2 Événements spéciaux

M. le conseiller Stéphane Hamel informe les citoyens de la tenue de l'Octoberfest le 3 octobre 2015, pour une deuxième année.

282-09-15

5.2.1 Nomination de mesdames Monique Gauthier et Monique Légaré et de messieurs Jean-Michel Bass, Benoît Lincourt et Alain Michaud à titre de membre au sein du Comité consultatif du Winterfest

Considérant le *Règlement 497 sur les comités consultatifs du Winterfest, du Summerfest, de l'Halloween et sur la gestion des événements spéciaux* adopté le 7 avril 2015 ;

Considérant la recommandation de la présidente du Comité, Mme la conseillère Francine Girard ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme la conseillère Francine Girard;

Appuyé par M. le conseiller Mario Lemire ;

Il est résolu :

- 1) D'inclure le préambule à la présente pour qu'il en fasse partie intégrante ;
- 2) De nommer mesdames Monique Gauthier et Monique Légaré et messieurs Jean-Michel Bass, Benoît Lincourt et Alain Michaud à titre de membre au sein du Comité consultatif du Winterfest ;
- 3) D'autoriser le maire, Clive Kiley, ou le maire suppléant, Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier, Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, Gaétan Bussièrès, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

Adoptée à l'unanimité

283-09-15

5.2.2 Motion – Félicitations et remerciements aux organisateurs et bénévoles du Ironfest

De la part des membres du conseil municipal, monsieur le maire, Clive Kiley, présente une Motion de félicitations au responsable de l'événement, M. le conseiller Mike James Noonan, aux organisateurs et bénévoles du Ironfest 2015.

6. Sécurité publique et Incendies

M. le conseiller Stéphane Hamel rappelle la fin du mandat des agents de sécurité le 7 septembre. Le bilan de leurs interventions ne relate rien de majeur sur le territoire de Shannon pour la période estivale. Il note également l'installation d'un panneau de signalisation « Stop » lumineux sur le chemin de Gosford et son impact positif.

Suite à l'intervention de M. le conseiller Mike-James Noonan quant au bilan positif des événements survenus sur le territoire de Shannon comparativement à d'autres municipalités, présenté dans le rapport publié par la Sécurité du Québec, M. le directeur général affirme que la présence des agents sur le territoire contribue définitivement à ces résultats. De plus, il ajoute que dans la catégorie des municipalités de 5 000 habitants et plus dans la province de Québec, Shannon se classe en 5^e position quant au taux de criminalité le moins élevé.

M. le conseiller Bruno Martel résume les activités du service des Incendies pour le mois d'août.

7. Environnement et hygiène du milieu

7.1 Gestion des matières résiduelles

Il n'y a aucun point à signaler dans ce dossier.

7.2 Conseil de bassin versant

Il n'y a aucun point à signaler dans ce dossier.

8. Culture et vie communautaire

284-09-15

8.1 Octroi d'une subvention de 3 000\$ à la Société historique de Shannon pour l'organisation de l'évènement Armistice pour le jour du Souvenir 2015

Considérant que la population shannonite compte un nombre plus que considérable de familles militaires ;

Considérant l'importance particulière de célébrer l'Armistice à Shannon ;

Sur proposition de M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Appuyé par M. le conseiller Claude Lacroix ;

Il est résolu :

- 1) D'inclure le préambule à la présente pour qu'il en fasse partie intégrante ;
- 2) D'octroyer d'une subvention de 3 000\$ la Société historique de Shannon pour l'organisation de l'évènement Armistice pour le jour du Souvenir 2015 ;
- 3) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, ou le maire suppléant, M. Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier M. Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, M. Gaétan Bussières, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

Adoptée à l'unanimité

285-09-15

8.2 Avis de motion – Règlement 508 sur l'identification de la culture irlandaise au patrimoine culturel municipal

Avis de motion est donné par la présente par M. le conseiller Mike-James qu'il proposera pour adoption lors d'une séance ultérieure de ce Conseil le règlement 508 intitulé :

« RÈGLEMENT SUR L'IDENTIFICATION DE LA CULTURE IRLANDAISE AU PATRIMOINE CULTUREL MUNICIPAL »

- L'histoire de la Municipalité a été particulièrement marquée par la culture irlandaise puisque les premiers colonisateurs étaient originaires de l'Irlande ;
- Encore aujourd'hui, la population de Shannon compte plusieurs citoyens d'origine irlandaise descendant des familles irlandaises de souche ;
- Afin de maintenir cette réalité dans l'historique des faits marquants de la Municipalité, la population de Shannon souhaite faire d'adopter ce règlement.

Le Règlement 508 sur l'identification de la culture irlandaise au patrimoine culturel municipal entrera en vigueur à compter de son adoption par le conseil municipal lors de séance ordinaire tenue le 7 décembre 2015.

Toute personne souhaitant s'exprimer sur ce projet d'identification pourra le faire auprès des membres du Conseil Local du patrimoine (article 122) lors de la consultation publique qui se tiendra le mardi 13 octobre 2015, à 18h30, au Centre communautaire de Shannon.

286-09-15

8.3 Motion – Félicitations et remerciements aux organisateurs et bénévoles de la Journée des nouveaux arrivants

De la part des membres du conseil municipal, monsieur le maire, Clive Kiley, présente une Motion de félicitations à la responsable de l'évènement Mme la conseillère, Francine Girard, aux organisateurs et aux bénévoles de l'activité « Journée d'accueil des nouveaux résidents 2015 ».

287-09-15

8.4 Désignation de madame Isabelle Michaud à titre de représentante de la Municipalité à la Table régionale des 0-5 ans et Municipalités amies des enfants et autorisation de versement de compensation pour déplacements

Considérant que la Municipalité est en processus d'accréditation pour le programme Municipalités amies des enfants ;

Considérant la recommandation de la présidente du Comité consultatif de la Famille et des Aînés (CCFA) ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme la conseillère Francine Girard ;

Appuyé par M. le conseiller Claude Lacroix ;

Il est résolu :

- 1) D'inclure le préambule à la présente pour qu'il en fasse partie intégrante ;
- 2) D'autoriser Mme Isabelle Michaud, membre du CCFA, d'agir à titre de représentante de la Municipalité à la Table régionale des 0-5 ans et Municipalités amies des enfants ;
- 3) D'autoriser le versement d'une compensation pour les déplacements nécessaires pour ces activités selon la Politique en vigueur ;
- 4) D'autoriser le maire, Clive Kiley, ou le maire suppléant, Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier, Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, Gaétan Bussièrès, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

Adoptée à l'unanimité

M. le conseiller Mike-James Noonan rappelle l'activité portes ouvertes organisée le 12 septembre 2015 pour l'inauguration de la Maison de la culture Thomas-Guilfoyle et invite les citoyens en grand nombre.

9. Enjeux régionaux et métropolitains

288-09-15
ABROGÉE

9.1 Exercice du droit de retrait de certaines fonctions et compétences de la MRC

Considérant l'article 188 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme du Québec* relativement au droit de retrait des municipalités ;

Considérant les articles 125 et 126.2 de la *Loi sur les compétences municipales* ;

Considérant les articles 9, 10, 11, 13.1 et 92.1 de la *Loi sur les compétences municipales* ;

Considérant la résolution 15-128-0 du conseil des maires de la MRC de La Jacques-Cartier relative à l'abolition et la dissolution du Centre local de développement ;

Considérant que le secteur économique du tourisme ne représente pas une proportion significative de l'économie de la Municipalité ;

Attendu que les résultats des actions menées par le CLD de La Jacques-Cartier jusqu'à sa dissolution ont été insatisfaisants eu égard à l'investissement de la Municipalité pendant les dix-sept années d'existence de ce dernier ;

Tenant compte du Règlement de la MRC sur les règles de fonctionnement du comité administratif portant le numéro 7-1997 tel qu'amendé à deux reprises quant à sa composition ;

Attendu que dans sa forme actuelle à cinq membres, le comité administratif dispose de la double majorité du vote au conseil des maires et que ce conseil considère qu'il s'agit d'une délégation illégale des pouvoirs du conseil des maires ;

Considérant qu'une telle façon de faire va à l'encontre de la vision stratégique de la MRC de 2002 toujours en vigueur ;

Considérant la section 5 de l'ordre du jour de la séance du conseil des maires de la MRC du 26 août 2015 relatif au développement économique ;

Considérant que le représentant de la Municipalité, monsieur le conseiller Stéphane Hamel, s'est opposé à l'ensemble des résolutions soumises à cette section de la séance ;

Attendu l'absence de consultations des municipalités sur les sujets y abordés ;
Considérant l'absence totale d'orientations renouvelées en matière de développement économique ;

Considérant que la MRC souhaite créer une société de développement économique dirigée par un conseil d'administration dont les membres ont été recommandés de façon arbitraire et sans consultation préalable, sans structure et sans projet de règlements généraux ;

Considérant que la MRC souhaite aller de l'avant avec un projet d'entreprise de biomasse forestière financé en partie avec les quoteparts des municipalités de la MRC de même que les surplus du Fonds local d'investissement et du Fonds local de solidarité, lesquels seraient fusionnés dans un nouveau Fonds d'investissement dont la structure et le fonctionnement sont totalement inconnus ;

Attendu que les sommes détenues dans le Fonds local d'investissement et le Fonds local de solidarité doivent servir à financer des projets de démarrage d'entreprises ainsi que des initiatives d'entrepreneuriat ;

Tenant compte que la MRC ne souhaite pas travailler à dégager des consensus en partenariat avec les municipalités ;

Considérant que la MRC ne souhaite pas être à l'écoute des municipalités membres ;

Considérant que ce Conseil estime que des priorités différentes doivent être définies par les municipalités de la MRC ;

Attendu les efforts de rationalisation des budgets municipaux ;

Attendu les coûts et quoteparts constamment plus élevés à la MRC ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Appuyé par M. le conseiller Bruno Martel ;

Il est résolu :

- 1) D'inclure le préambule à la présente pour qu'il en fasse partie intégrante ;
- 2) D'exercer un droit de retrait quant aux fonctions et décisions suivantes de la MRC :
 - Le tourisme et toute activité de la MRC qui y est reliée ;
 - La création d'un Fonds d'investissement qui financera tout projet de biomasse forestière ;
 - La création et le financement d'une société de développement économique ;
 - Tout mandat d'ingénierie et son financement pour tout projet de développement économique ;
 - Le transfert des surplus du Fonds local d'investissement et du Fonds local de solidarité vers le nouveau Fonds d'investissement créé le 26 août 2015 par résolution du Conseil de la MRC de La Jacques-Cartier ;

- La culture et toute activité qui y est reliée ;
- 3) De déplorer le manque d'informations et de consultations préalables du préfet et du directeur général par intérim dans la préparation de ces importantes décisions ;
 - 4) De déplorer l'absence d'étude de marché et de projections financières dans le projet de biomasse forestière présenté le 26 août 2015 ;
 - 5) De retenir de tout paiement à venir à la MRC les sommes liées à ces décisions jusqu'au calcul de nouvelles quotes-parts ajustées par la MRC ;
 - 6) De donner avis de motion, à la prochaine séance du conseil des maires, pour la présentation d'un projet de règlement visant à modifier le règlement de la MRC 7-1997 de manière à réduire le nombre de membres du comité administratif de la MRC à trois ;
 - 7) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, ou le maire suppléant, M. Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier M. Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, M. Gaétan Bussières, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

Adoptée à l'unanimité

289-09-15

10. Correspondance – Dépôt de la liste du mois de septembre 2015

La liste des correspondances reçues durant le mois d'août 2015 a été déposée et reconnue par le Conseil.

Document déposé : DOC 289-09-15

290-09-15

11. Comptes du mois d'août 2015 – Dépôt et autorisation de paiement

Sur proposition de Mme la conseillère Francine Girard ;

Appuyé par M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Il est résolu :

- 1) De payer les comptes apparaissant sur le bordereau daté du 3 septembre 2015 au montant total de 666 910.97 \$;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, ou le maire suppléant, M. Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier M. Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, M. Gaétan Bussières, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

Adoptée à l'unanimité

Document déposé : DOC 290-09-15

12. Organisation administrative

291-09-15

12.1 Rapport du directeur général sur l'utilisation des pouvoirs délégués pour le mois d'août 2015

Conformément au Règlement no 486, M. le maire fait la lecture et dépose le *Rapport du directeur général sur l'utilisation des pouvoirs délégués* à tous les membres du conseil municipal.

Document déposé : DOC 291-09-15

292-09-15

12.2 Octroi de statut de permanent à temps plein pour messieurs Jean-Guy Girard et Claude Juneau à titre journaliers au service des Travaux publics

Considérant le *Règlement sur l'administration* ;

Considérant la *Politique de gestion des ressources humaines* ;

Considérant que plusieurs journaliers saisonniers du service des Travaux publics sont à l'emploi de la Municipalité depuis plus de 24 mois ;

Considérant le fait que la Municipalité aura besoin de l'apport de ces journaliers sur une base permanente ;

Considérant que les journaliers n'ont accès à aucun avantage social et qu'ils ne peuvent bénéficier du régime de retraite des employés municipaux ;

Considérant les avantages liés à l'octroi d'un statut de permanent à temps plein de la Municipalité ;

Considérant les incidences financières liées à l'octroi d'un tel statut sur le salaire net des employés ;

Considérant qu'il y a lieu de compenser les employés visés par la présente résolution afin qu'ils puissent maintenir leur niveau de vie actuelle ;

Considérant la décision du directeur général de bonifier les conditions de travail des deux employés ci-haut cités à compter de la date du 2^e anniversaire de leur embauche, soit le 19 août, selon les termes de la présente résolution ;

Considérant que le directeur général recommande, en conséquence, que les salaires desdits employés soient relevés d'un échelon de leur échelle salariale respective ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Mario Lemire ;

Appuyé par M. le conseiller Claude Lacroix ;

Il est résolu :

- 1) D'inclure le préambule à la présente pour qu'il en fasse partie intégrante ;
- 2) D'octroyer le statut de permanent à temps plein aux journaliers du service des Travaux publics suivants : messieurs Jean-Guy Girard et Claude Juneau ;
- 3) D'entériner la décision du directeur général énoncée au 9^e considérant ;
- 4) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, ou le maire suppléant, M. Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier M. Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, M. Gaétan Bussièrès, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

Adoptée à l'unanimité

293-09-15

12.3 Levée de probation de madame Lise Boisvert

Considérant l'embauche de Mme Lise Boisvert le 9 février 2015, résolution 55-02-2015 ;

Considérant que cette même résolution prévoyait une période de probation de 6 mois à compter de la date de l'embauche ;

Considérant l'évaluation de rendement et la recommandation positive émise par le directeur général ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Mario Lemire ;

Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard;

Il est résolu :

- 1) D'inclure le préambule à la présente pour qu'il en fasse partie intégrante ;

- 2) De lever la probation de Mme Lise Boisvert, technicienne en administration ;
- 3) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, ou le maire suppléant, M. Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier M. Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, M. Gaétan Bussières, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

Adoptée à l'unanimité

294-09-15

12.4 Levée de probation de monsieur Patrick Asselin

Considérant l'embauche de M. Patrick Asselin, le 2 mars 2015, résolution 62-02-15 ;

Considérant l'évaluation de rendement et la recommandation positive émise par le directeur du service des Travaux publics ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Mario Lemire ;

Appuyé par M. le conseiller Claude Lacroix ;

Il est résolu :

- 1) D'inclure le préambule à la présente pour qu'il en fasse partie intégrante ;
- 2) De lever la probation de M. Patrick Asselin, contremaître aux équipements et bâtiments au service des Travaux publics ;
- 3) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, ou le maire suppléant, M. Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier M. Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, M. Gaétan Bussières, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

Adoptée à l'unanimité

295-09-15

12.5 Autorisation de modifications à la police d'assurance sur les biens de la Municipalité (volet responsabilité civile) auprès de PMT – Roy Assurances – Diminution de franchise en responsabilité civile visant les réclamations pour les dommages à des tiers concernant le refoulement des égouts et augmentation du montant d'assurance « erreurs et omissions »;

Considérant la police d'assurance MMQP-03-022020.10 contractée avec PMT / ROY ;

Considérant la nécessité d'apporter une modification au montant de la responsabilité civile visant les réclamations pour les dommages à des tiers concernant le refoulement des égouts et le montant d'assurance « erreurs et omissions » ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme la conseillère Francine Girard;

Appuyé par M. le conseiller Bruno Martel ;

Il est résolu :

- 1) D'inclure le préambule à la présente pour qu'il en fasse partie intégrante ;
- 2) D'autoriser la modification de la police d'assurance chez PMT ROY en diminuant le montant de la franchise en responsabilité civile visant les réclamations pour les dommages à des tiers concernant le refoulement des égouts de 10 000\$ à 2 500\$ par réclamant ;
- 3) D'autoriser l'augmentation du montant d'assurance « erreurs et omissions » à 2 000 000\$;
- 4) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, ou le maire suppléant, M. Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier M. Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, M. Gaétan Bussières, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

Adoptée à l'unanimité

12.6 Changement de la personne responsable du compte « Marchand » à la Caisse populaire Desjardins du Piémont Laurentien

296-09-15

Considérant la nécessité de changer le nom de la personne responsable du compte « Marchand » n° 294363 à la Caisse populaire Desjardins Piémont Laurentien, relié à la gestion des transactions par débit;

En conséquence,

Sur proposition de Mme la conseillère Francine Girard;

Appuyé par M. le conseiller Mario Lemire ;

Il est résolu :

- 1) D'inclure le préambule à la présente pour qu'il en fasse partie intégrante ;
- 2) D'autoriser le changement du nom de la personne responsable du compte « Marchand » no 294363 à la Caisse populaire Desjardins du Piémont Laurentien et de nommer monsieur Gaétan Bussièrès, directeur des Finances et du Greffe pour remplacer madame Germaine Pelletier ;
- 3) D'autoriser le maire, Clive Kiley, ou le maire suppléant, Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier, Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, Gaétan Bussièrès, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

Adoptée à l'unanimité

297-09-15
ADOPTION

12.7 Politique sur la vente d'immeubles municipaux autrement que pour défaut de paiement de taxes

Sur proposition de M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Appuyé par M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Il est résolu :

- 1) D'adopter la *Politique sur la vente d'immeubles municipaux autrement que pour défaut de paiement de taxes*, telle que déposée au Conseil, comme si elle était ici au long récitée ;
- 2) D'autoriser le maire, Clive Kiley, ou le maire suppléant, Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier, Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, Gaétan Bussièrès, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

Adoptée à l'unanimité

298-09-15
ADOPTION

12.8 Politique de développement des compétences

Sur proposition de M. le conseiller Mario Lemire ;

Appuyé par M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Il est résolu :

- 1) D'adopter la *Politique de développement des compétences*, telle que déposée au Conseil, comme si elle était ici au long récitée ;
- 2) D'autoriser le maire, Clive Kiley, ou le maire suppléant, Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier, Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, Gaétan Bussièrès, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

Adoptée à l'unanimité

12.9 Politique sur l'utilisation des réseaux sociaux

Sur proposition de M. le conseiller Stéphane Hamel ;

299-09-15

Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;

ADOPTION

Il est résolu :

- 1) D'adopter la *Politique sur l'utilisation des réseaux sociaux*, telle que déposée au Conseil, comme si elle était ici au long récitée ;
- 2) D'autoriser le maire, Clive Kiley, ou le maire suppléant, Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier, Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, Gaétan Bussières, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

Adoptée à l'unanimité

300-09-15

ADOPTION

12.10 Règles de régie interne des comités consultatifs

Sur proposition de M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Appuyé par M. le conseiller Mario Lemire ;

Il est résolu :

- 1) D'adopter les *Règles de régie interne des comités consultatifs*, telles que déposées au Conseil, comme si elles étaient ici au long récitées ;
- 2) D'autoriser le maire, Clive Kiley, ou le maire suppléant, Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier, Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, Gaétan Bussières, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

Adoptée à l'unanimité

13. Finance et Greffe

301-09-15

13.1 Autorisation de signature d'une promesse d'achat du lot 4 366 981, sis au 433, chemin de Dublin, au montant de 240 000\$

Considérant la volonté de monsieur Patrick Griffin de vendre sa propriété sise au 433, chemin de Dublin (lot 4 366 981) ;

Considérant l'intérêt de la Municipalité pour un tel terrain contigu à l'emplacement du Centre communautaire ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Claude Lacroix ;

Appuyé par M. le conseiller Bruno Martel ;

Il est résolu :

- 1) D'inclure le préambule à la présente pour qu'il en fasse partie intégrante ;
- 2) D'autoriser la signature d'une promesse d'achat notariée du lot 4 366 981, sis au 433, chemin de Dublin, au montant de 240 000\$ avec monsieur Patrick Griffin ;
- 3) Que les crédits du dépôt prévu dans ladite promesse d'achat soient votés, alloués et prélevés à même les revenus non anticipés de la Municipalité ;
- 4) De mandater le notaire, Me Jean-Philippe Brisson, de la firme Boilard, Renaud Notaires inc. pour la préparation de ladite promesse d'achat ;

- 5) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, ou le maire suppléant, M. Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier M. Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, M. Gaétan Bussièrès, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

Adoptée à l'unanimité

302-09-15

13.2 Avis de motion – Règlement 507 décrétant l'imposition d'une taxe de secteur pour les travaux de reconstruction du poste de traitement des eaux usées Garceau et la réfection de la rue Rochon et créant une réserve financière à cette fin

Avis de motion est donné par la présente par monsieur le conseiller Claude Lacroix qu'il proposera pour adoption lors d'une séance ultérieure de ce Conseil le règlement 507 intitulé :

« RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE DE SECTEUR POUR LES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DU POSTE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES GARCEAU ET LA RÉFECTION DE LA RUE ROCHON ET CRÉANT UNE RÉSERVE FINANCIÈRE À CETTE FIN »

14. Énergie et télécommunications

14.1 Énergie Shannon Power

M. le maire informe les citoyens qu'il n'y a aucun autre dénouement dans ce dossier. La Municipalité a répondu à un questionnaire et est en attente de la poursuite du dossier.

14.2 Shannon Vision

303-09-15

14.2.1 Approbation d'un emprunt de 125 000\$ de Shannon Vision pour l'acquisition d'appareils décodeurs de signaux de télévision et la réalisation de travaux d'amélioration du réseau communautaire de télécommunications

Monsieur le conseiller Claude Lacroix divulgue son intérêt et indique qu'il s'abstiendra de voter sur ce point.

Considérant l'article 1060.1 du *Code municipal du Québec* ;

Considérant la restructuration de la corporation Shannon Vision inc. et la nécessité de revoir l'ensemble des services offerts de même que les équipements nécessaires pour y arriver ;

Considérant le Plan d'affaires de la corporation 2015-2020 ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'inclure le préambule à la présente pour qu'il en fasse partie intégrante ;
- 2) D'approuver l'emprunt de 125 000\$ de Shannon Vision pour l'acquisition d'appareils décodeurs de signaux de télévision et la réalisation de travaux d'amélioration du réseau communautaire de télécommunications ;
- 3) D'autoriser le maire, Clive Kiley et le directeur général et secrétaire-trésorier, Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, Gaétan Bussièrès, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

Adoptée majoritairement

M. le conseiller Claude Lacroix souligne que parmi les services offerts aux citoyens, Shannon Vision sera en mesure d'offrir tous les postes de Videotron.

14.2.2 Dépôt et approbation du budget 2015 de la corporation Shannon Vision inc.

Considérant l'article 954 du *Code municipal du Québec* ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Appuyé par M. le conseiller Mario Lemire ;

Il est résolu :

- 1) D'inclure le préambule à la présente pour qu'il en fasse partie intégrante ;
- 2) D'approuver le budget 2015 de la corporation Shannon Vision inc. tel que présenté ;
- 3) D'autoriser le maire, Clive Kiley, ou le maire suppléant, Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier, Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, Gaétan Bussièrès, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

Adoptée à l'unanimité

Document déposé : DOC 304-09-15

15. Varia et déclarations des conseillers

M. le conseiller Claude Lacroix fait état des travaux de construction du nouveau pont et de leur avancement conforme à l'horaire prévu. Il ajoute également qu'en fonction des transferts de terrains nécessaires aux travaux de réfection prévus sur la route 369 à l'entrée de la Municipalité; le chantier débiterait à l'automne 2016.

16. Période de questions

À 20 h 25, M. le Maire invite les citoyens à poser leurs questions, conformément au Règlement sur les règles de fonctionnement des séances du conseil (405).

La période de questions, d'une durée maximale de soixante (60) minutes, s'est terminée à 20 h 45.

Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.

17. Levée de la séance

Sur proposition de M. le conseiller Mario Lemire ;

Appuyé par M. le conseiller Claude Lacroix ;

Il est résolu de lever la séance ordinaire à 20 h 45.

Adoptée à l'unanimité

En signant le présent procès-verbal, M. le Maire est réputé signer toutes les résolutions du présent procès-verbal.

**Clive Kiley,
Maire**

**Hugo Lépine,
Directeur général
et secrétaire-trésorier**

[Note au lecteur]

Monsieur le maire ou toute autre personne qui préside une séance du conseil a droit de vote, mais n'est pas tenu de le faire ; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2).

Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution inclut le vote de M. le Maire. Une mention spéciale sera ajoutée pour signaler l'expression de s'abstenir de voter de M. le maire ou du président de la séance, le cas échéant.

304-09-15

305-09-15

306-09-15